

VADEMECUM 16



DISPOSITIF D'ECOUTE EN CAS D'EVENTEMENT GRAVE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Sommaire

Événement grave	p 3
Définitions	p 4
Objectifs des groupes de parole	p 5
Procédure d'alerte	p 6
Comité de pilotage du dispositif d'écoute	p 7
Déroulement d'un dispositif d'écoute	p 8
Les professionnels du dispositif d'écoute	p 10
Points essentiels au bon déroulement	p 12

Contact :

Monsieur LEMARCHAND Yannick

Chef de Cabinet au 06.12.67.34.40

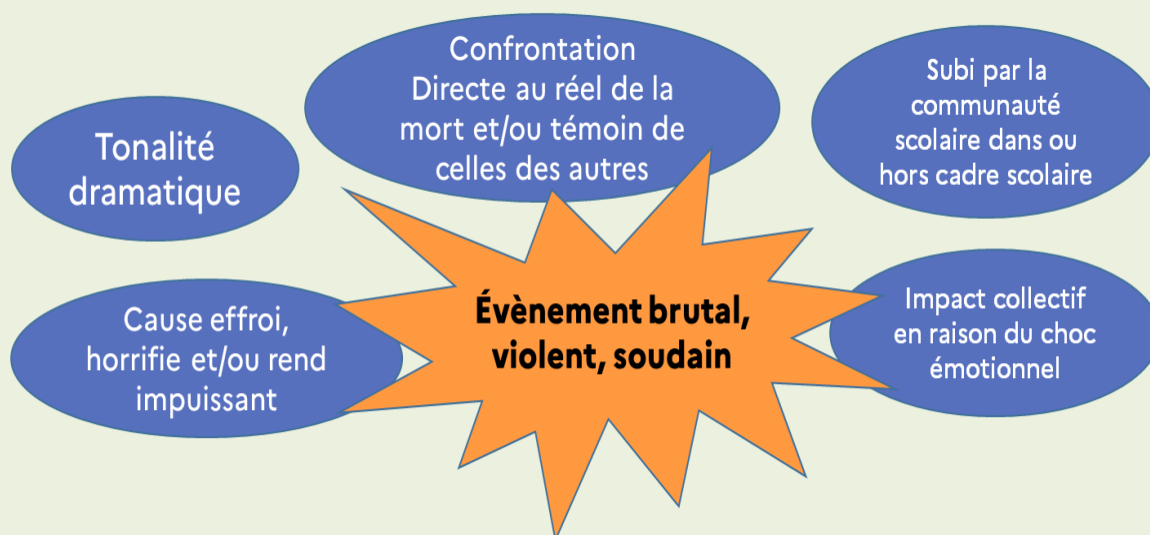
Secrétariat du Cabinet au 05.17.84.01.36

Événement grave :

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

« Confrontation brève ou prolongée, à une situation stressante, exceptionnellement menaçante ou catastrophique qui provoquerait des sentiments évidents de détresse chez la plupart des individus ».

Un événement traumatique concernant un membre de la communauté scolaire, qu'il survienne à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, a un impact émotionnel important.



- Peut entraîner un impact traumatisant de la communauté éducative,
- Peut produire des troubles psycho-traumatiques chez les personnes
- Peut faire perdre à la communauté éducative ses repères habituels et fragiliser l'équilibre émotionnel
- Peut provoquer déstabilisation et dérégulation pouvant occasionner des réactions incohérentes, des prises de position divergentes et des tensions chez les personnes et les groupes



Définitions

TRAUMATISME

Conséquences globales d'un événement sur le sujet (atteinte de son organisation et de son fonctionnement somatiques et/ou psychiques). Le caractère traumatogène d'un événement se repère par l'effet désorganisateur psychique.

QU'EST-CE QU'UN EVENEMENT TRAUMATIQUE ?

Accident funeste ; meurtre ; suicide ; agression physique violente ; attentat ; incendie ; catastrophes ; crime sexuel ; prise d'otages.....

ESPACE DE PAROLE

Accueil individuel ou en petits groupes qui favorise la verbalisation d'un événement traumatique, en termes de vécu : faits + émotions + pensées.

QU'EST-CE QU'UNE SITUATION TRAUMATISANTE ?

Elle relève d'un événement grave, traumatique ou non, et ses effets psycho traumatiques possibles sont directement liés au vécu de la personne ou du groupe.

Objectifs des groupes de parole

Permettre de **verbaliser l'événement** en termes de « vécu » : *faits, émotions, pensées*

- En fixant le cadre du fonctionnement du groupe
- En aidant à la verbalisation de l'événement par des questions simples et chaleureuses : « *comment ça s'est passé ?* », « *Qu'est-ce que vous avez fait ?* », « *Comment avez-vous appris la nouvelle ?* », « *Comment ça va maintenant ?* »
- En accompagnant les réactions émotionnelles immédiates et en contenant d'éventuels débordements
- En proposant une écoute individuelle et en indiquant le lieu d'écoute dans l'établissement (*passage de relais à l'équipe psycho-médico-sociale de l'établissement*)

Remarques et compléments d'information :

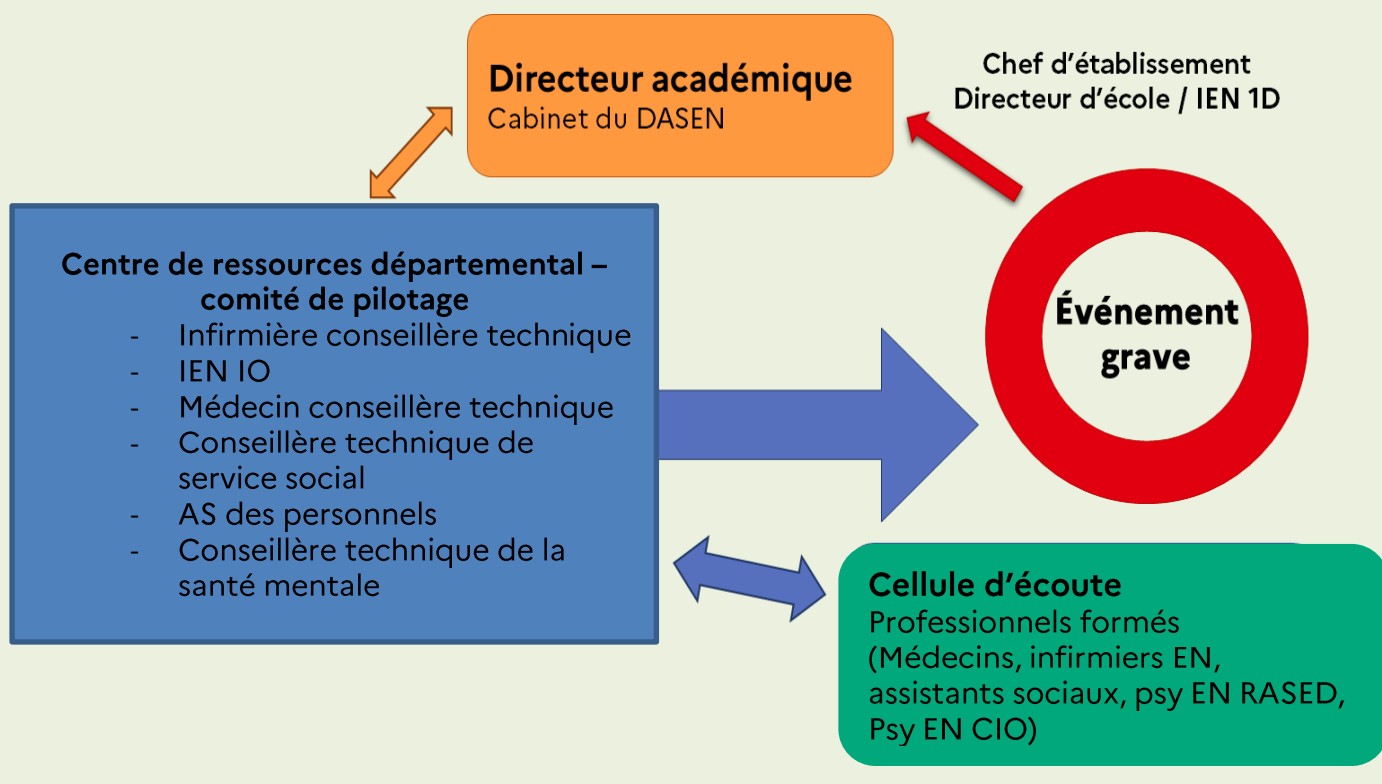
- Pas d'obligation : en fonction du ressenti et des capacités de chacun
- Si possible le 1^{er} enseignant de la journée ou celui qui a le « feeling »
- Repérer les personnes qui se plaignent de maux de tête, maux de ventre
- Modalités à adapter à la situation : les groupes auront été composés sur la base du groupe classe ou d'affinité (*amis, groupe sportif, ...*) : restauration du sentiment d'appartenance.
- **L'accompagnement** : n'est pas instructif, il rassure, il laisse parler mais évite que s'installe le silence, il ne dédramatise pas, ne culpabilise pas, ne juge pas, il prend acte et garde la bonne distance professionnelle.
- **Symptômes « post-immédiats »** : difficultés d'endormissement, état d'alerte (sursauts), pleurs ou indifférence, troubles mnésiques, syndromes anxieux, inhibition, tristesse, reviviscence de l'événement, évitement de tout ce qui rappelle le contexte de l'événement.



Ne relève pas systématiquement d'une cellule d'écoute de l'Education Nationale :
Accident ou décès d'un parent, d'un proche, d'un élève, d'un enseignant ou autre personnel de l'EN hors temps scolaire et en dehors de l'enceinte scolaire.
Tout événement "hors norme" se déroulant en dehors de la sphère scolaire (par ex. : bagarres, agressions, véhicules incendiés, coup de feu...).

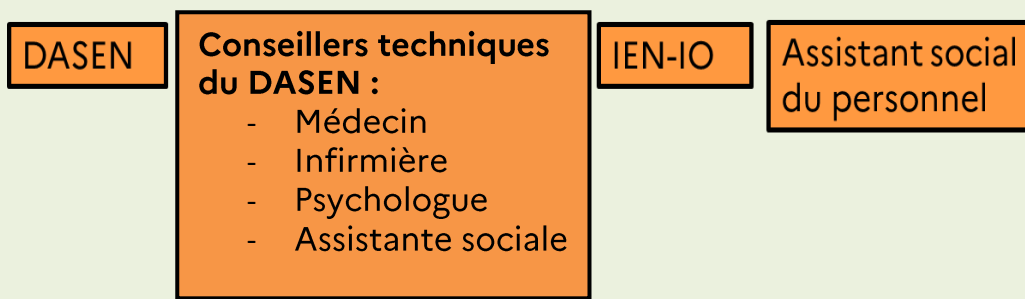
Procédure d'alerte

- 1) Les **chefs d'établissement, directeurs d'école**, confrontés à un événement traumatique grave dans l'établissement, **préviennent leur supérieur hiérarchique direct** (DASEN ou IEN) pour informer de l'événement et en parallèle signalent par l'intermédiaire de l'application « FAITS ETABLISSEMENTS ».
- 2) Monsieur le **DASEN déclenche** si besoin l'activation du dispositif d'écoute par l'intermédiaire du comité de pilotage du dispositif d'écoute.
- 3) Le comité de pilotage du dispositif d'écoute **évalue conjointement** avec le chef d'établissement ou le directeur de l'école, **la situation** et les ressources susceptibles d'apporter une aide.



Comité de pilotage du dispositif d'écoute

Sa composition :



Son rôle :

- ❖ contacter le chef d'établissement ou le directeur d'école concerné
- ❖ analyser l'évènement et les besoins
- ❖ organiser les niveaux d'intervention, le suivi
- ❖ coordonner le dispositif
- ❖ faire le lien avec les professionnels
- ❖ évaluer les actions et en informer le directeur académique.



Il est impératif d'attendre la venue des intervenants de la cellule d'écoute et de ne pas interférer en amont par des groupes de parole ou des rencontres en interne auprès des élèves et des personnels.



Déroulement d'un dispositif d'écoute

ETAPE 1: ALERTE

Acteurs :

- Chef d'établissement
- Directeur / Directrice d'école (IEN 1^{er} degré)

Actions :

- Communication d'un état précis des faits par le chef d'établissement / Direction d'école au cabinet de la DSDEN
- Saisine des CT par le directeur académique afin d'évaluer la situation. *En cas d'absence d'un CT, un autre CT ou l'IEN IO prend le relais.*
- Mobilisation de la cellule d'écoute si besoin.

ETAPE 2: ORGANISATION

Acteurs :

- Le coordinateur du dispositif (ICTD ou IEN-IO)
- La Direction de l'établissement
- Les professionnels du dispositif d'écoute

Actions :

- Le coordinateur constitue les binômes des membres du dispositif d'écoute (via Tchap le cas échéant)
- Evaluation de la situation sur place avec l'équipe de direction
- Articulation et cadrage de l'intervention des binômes
- Evaluations intermédiaires (fin de matinée et fin de journée) et évaluation finale du dispositif.

Déroulement d'un dispositif d'écoute

ETAPE 3: COMMUNICATION

Acteurs :

- Uniquement et impérativement après finalisation de l'organisation et concertation avec le coordinateur et les membres du dispositif
- Le chef d'établissement / directeur d'école
(dans le 1^{er} degré, la Direction d'école se décharge de la responsabilité de sa classe le temps de la cellule d'écoute)

Actions :

- Communique sur le dispositif d'écoute proposé et les aides prévues aux membres de la communauté scolaire
 - Dans un premier temps **auprès des personnels**, afin de maîtriser l'annonce de l'information auprès des élèves et les guider dans les conduites à tenir,
 - Dans un second temps **auprès des élèves** et des parents d'élèves.

ETAPE 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA CELLULE D'ECOUTE

**Attendre les membres de la cellule d'écoute
avant toute intervention auprès des élèves et des adultes.**

Acteurs :

- Le coordinateur
- Les membres du dispositif
- Le chef d'établissement

Actions :

- Evaluent les actions menées :
 - Concertation de fin de journée avec l'équipe de direction et les membres de la cellule d'écoute afin de :
 - Poursuivre la mise en place du dispositif
 - Organiser l'annonce de la fin du dispositif
- Mise en place d'une veille si nécessaire, en lien avec le coordinateur et les professionnels ressources de l'établissement (Psy EN, IDE, AS)



Les professionnels du dispositif d'écoute

- ❖ Formés et intervenant en binôme
- ❖ Volontaires
- ❖ Prise en compte du territoire et du lieu de résidence administrative

Le Comité de Pilotage

DASEN : Thierry CLAVERIE

ICTD : Virginie NOUALET

IEN-IO : Christelle CHERBONNIER

MCTD : Dr Adra BEMMANSOUR

CTD en santé mentale : Lola FOTH

AS-CTD : Béatrice LEHOUX

AS du personnel : Kurdistan OMAR

Les IDE

La Rochefoucauld : BERTIN Caroline

Châteauneuf : GARON Alexandra

Montembœuf : BOULESTEIX Florence

Villebois-Lavalette : PUYRENIER
Patricia

Gond-Pontouvre : BRIAUD Sandra

Soyaux : PEREZ Céline

Barbezieux : DUPUIS Sabrina

Soyaux : QUERIAUD Vanessa

Angoulême : FRODEAU Nadège

Angoulême : THOMASSON
Véronique

Chasseneuil : FIGUERAS Emmanuelle

Terres Htes-Chtes : TRIGUERO
Nathalie

Les professionnels du dispositif d'écoute

Les Médecins

Angoulême : Dr David GABILLARD

Chasseneuil / Soyaux : Dr Camille CORDEBOEUF

Les AS

Angoulême :
BILLONDEAU Laura
PETITHOMME-LAFAYE Séverine

Soyaux :
VILQUIN Amélie

Barbezieux / Chalais / Montmoreau :
LEVESQUE Tristan

Les PsyEN RASED

Angoulême :
GERRITSE Pascale

Les PsyEN CIO

Angoulême : SIMONIN Emmanuel, CHALARD Alexandra, GAMBIER Carole,

Confolens : TROUBLE Aurélie

Cognac : MARCEL Laëtitia, RISTERUCCI Marie-Bénédicte, VALLIER Isabelle

Points essentiels au bon déroulement

Nécessité d'une grande réactivité :

- Contacts téléphoniques auprès des professionnels afin de déployer à **minima 2 binômes pluridisciplinaires** systématiquement dans un premier temps puis réévaluation des besoins (diminution ou appel d'autres professionnels).
- Si le dispositif d'écoute doit débuter en matinée, il est nécessaire que les membres du dispositif soient **présents avant l'arrivée des élèves et des enseignants**.
- Si le dispositif d'écoute doit débuter en journée, il est nécessaire que les membres du dispositif puissent **se rendre sur place dans les plus brefs délais**.

Première étape incontournable :

- Les membres du dispositif d'écoute se rassemblent et rencontrent la Direction avant toute action envers les élèves et les personnels.
- Les professionnels du dispositif d'écoute sont **accueillis dans des locaux dédiés** et visuellement indiqués dans l'établissement pour les élèves et les professionnels.

Point intermédiaire d'étape

- Entre les membres du dispositif et la Direction.
- **Réévaluation des besoins** et ajustements si nécessaires.

Point de situation de fin de journée

- Afin de poursuivre la cellule, rester en veille ou clôturer le dispositif :
 - **Si clôture : annonce de la clôture aux élèves et professionnels**
 - **Relais auprès de personnels ressources internes qui restent vigilants**

Et après ?

- Lorsque le dispositif est clôturé, une veille persiste grâce aux professionnels ressources de l'établissement : Psy / AS / IDE.
- **En lien avec la direction et le coordinateur du dispositif si besoin.**